

Aux membres du Club des  
communes du Grand Conseil

St-Aubin, le 21 juin 2021

## Objets de la session de juin 2021 concernant les communes

Madame, Monsieur le Député-e,  
Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

### 2021-DFIN-12 Modification de la loi sur le personnel de l'Etat

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modifications légales citées. Les communes qui n'ont pas profité de s'affranchir par un règlement sur le personnel, appliquent en l'état et par analogie la LPers. Le projet de loi doit être apprécié non seulement à l'aune des art. 70 et 77 LCo, soit par application analogique et respect des dispositions impératives (art 36 à 49 LPers), mais aussi par rapport au régime général adopté. En effet, il peut influencer d'autres collectivités publiques.

L'ACF a élaboré un règlement-type pour le personnel communal qui sert de référence en la matière. Il sied de relever, d'une part, que certaines dispositions « communales » étaient avant-gardistes dans le règlement-type qui date de presque 20 ans. Notamment, il propose un congé d'allaitement, tandis qu'il n'est pas prévu dans cette révision. Tout comme plusieurs communes ont joué un rôle précurseur en intégrant un congé paternité et ce, avant la décision fédérale et cantonale (notamment Fribourg : 30 jours, Matran et Bulle : 10 jours).

Nous soutenons la modification des dispositions impératives qui impactent actuellement toutes les communes qui appliquent le statut de droit public pour leur personnel. Les constats de l'Etat sont identiques à ceux des communes en matière de règles de licenciement. Les conséquences touchent tant l'employeur que l'employé, avec un grand écart par rapport aux règles privées.

En ce qui concerne le nombre de jours, respectivement de semaines de congés maternité, paternité, parental, force est de constater qu'il s'agit d'une appréciation politique qui doit être guidées par le caractère juste.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame, Monsieur le Député-e, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

### CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Katharina Thalmann  
Présidente



Micheline Guerry  
Directrice

